



Les déchets de SNC-Lavalin



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

SNC-Lavalin fait face à un procès criminel au Canada pour avoir versé des pots-de-vin en Libye à hauteur de 48 millions entre 2001 et 2011. Trois ex-dirigeants de l'entreprise ont déjà été condamnés à titre individuel, pour corruption.

PATRICK LAGACÉ
LA PRESSE

Publié le 13 février 2019 à 5h00

Il y a quand même des limites à avaler du béton de Libye en faisant semblant que ce sont des Timbits.

SNC-Lavalin, l'entreprise, fait face à un procès criminel au Canada pour avoir versé des pots-de-vin en Libye à hauteur de 48 millions entre 2001 et 2011. Trois ex-dirigeants de l'entreprise ont déjà été condamnés à titre individuel, pour corruption.

Je veux bien qu'il plane une sorte de mystère sur le refus du Service des poursuites pénales du Canada d'offrir à SNC-Lavalin un arrangement tout à fait légal pour éviter une condamnation au criminel.

Cette condamnation, qui l'empêcherait d'obtenir des contrats publics canadiens pendant 10 ans, idem pour des contrats à l'international sous l'égide de la Banque mondiale, pourrait avoir des conséquences financières catastrophiques.

Je veux bien aussi qu'on critique l'ancienne procureure générale du Canada, Jody Wilson-Raybould : pourquoi était-elle si réticente à faire en sorte que SNC-Lavalin puisse bénéficier de ce programme d'amnistie ?

Je veux bien que le Bureau du premier ministre ait peut-être fait des appels du pied qui ressemblaient à des menaces de coup de pied au cul de M^{me} Wilson-Raybould (lequel coup de pied a fini par venir : elle a été virée sans trop d'explication), ce qui serait salement mal avisé.

Mais en fin de compte, la menace de tsunami économique qui pèse sur SNC-Lavalin est toujours bien l'oeuvre de... SNC-Lavalin.

Je le dis, je le rappelle et je le souligne, parce que si un Martien se mettait à s'intéresser au cas de SNC-Lavalin ce matin, sans trop de contexte, on pourrait penser que le géant québécois est simplement victime d'une vendetta de la part de quelques procureurs fédéraux zélés et uniquement victime de ça.

Ce n'est pas le cas. SNC-Lavalin s'est elle-même mis le pied dans le piège à ours. SNC-Lavalin a baigné dans une culture de corruption qui la rattrape en 2019.

Je ne veux pas que SNC s'écroule. J'espère que SNC va conclure un accord avec Ottawa pour nettoyer l'ardoise. Ça ne servirait personne que des milliers d'employés souffrent, alors qu'un programme d'amnistie pour ce genre de crime d'entreprise existe.

Mais SNC-Lavalin a fermé les yeux sur des pots-de-vin payés pour avoir des contrats à Montréal (Société des ponts fédéraux, Centre universitaire de santé McGill) et à l'étranger, en l'occurrence en Libye. On parle de millions de dollars. Impossible de payer des millions de backchich sans avoir l'aval de la haute direction, désolé. Impossible que la haute direction « marche » dans ces combines sans que ce soit une culture d'entreprise.

Prenez l'aventure libyenne du géant montréalais du génie. SNC-Lavalin a fait des affaires en Libye sous le régime Kadhafi.

Faire des affaires en Libye, c'était forcément flirter avec un danger éthique et moral énorme.

D'abord, les salauds qui dirigeaient la Libye étaient des coupeurs de couilles, des abonnés aux atteintes aux droits de la personne, des premiers de classe de l'École des Bons Dictateurs.

Ensuite, il fallait les payer pour y faire des affaires. Ça s'appelle de la corruption. SNC-Lavalin n'était pas la seule à y faire des affaires, je sais bien.

Mais les gens du conseil d'administration de l'époque, quand le PDG Pierre Duhaime leur racontait quelles belles affaires SNC faisait en Libye, ils avaient pris quelle sorte de somnifères ?

Quand tu construis, par exemple, une prison pour Kadhafi, comme SNC-Lavalin l'a fait au début des années 2010, c'est sûr que tu fais un pacte avec le diable, c'est sûr qu'on va y enfermer des prisonniers politiques. Mais hey, une piasse, c'est une piasse et il faut donner du rendement aux actionnaires, alors la main du diable, tu la serres en souriant...

Le conseil d'administration n'avait rien à dire là-dessus, sur ces affaires en Libye ? C'était pourtant un bon C.A., cité comme un exemple de bonne gouvernance.

Les dirigeants de SNC s'en fichaient complètement de faire affaire avec les bandits libyens. Pour comprendre l'état d'esprit des dirigeants de SNC-Lavalin, il faut lire et relire l'entrevue que le PDG Pierre Duhaime a accordée à Martin Patriquin du *Maclean's* en 2011, quand il n'était pas encore officiellement un bandit : il défendait sans réserve le régime sanguinaire du dictateur Kadhafi en doutant que la dictature piétinait les droits de la personne !

[Lisez un article de *L'actualité* sur le sujet](#)

Et c'est ce gars-là que SNC a choisi pour la diriger, un gars moralement et éthiquement mort en dedans...

Yvan Allaire, de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), a souligné l'aveuglement volontaire du conseil d'administration de SNC dans la débâcle libyenne, fin 2012, peu après le départ de Pierre Duhaime.

[Lisez l'article d'Yvan Allaire](#)

Je le cite : « En matière d'éthique, il faut éviter les occasions qui font le larron ; la décision de mener des activités commerciales dans des pays dont il est notoire que toute transaction entre les gouvernements ou leurs instances comporte souvent des arrangements illicites fait assumer un risque incommensurable ; aucune politique ni aucun code de déontologie ne pourront protéger complètement la Société contre ces risques. »

Ces risques, SNC les a pris parce que ça faisait partie d'une culture d'entreprise que de tricher.

J'espère que SNC pourra négocier un accord de réparation avec Ottawa qui pourra sauver les milliers d'emplois liés à cette entreprise. Je l'espère vraiment.

Mais svp, arrêtons de faire semblant que SNC-Lavalin est une victime dans le psychodrame politique qui se déroule à Ottawa actuellement et qui met le feu au bateau libéral : SNC paie pour avoir fait dans le banditisme corpo.

Parlant du bandit Duhaime

Tant qu'à faire sortir le méchant, j'aimerais dire quelque chose aux gens du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) qui ont accepté de laisser tomber 15 chefs d'accusation contre Pierre Duhaime en échange d'une reconnaissance de culpabilité à UNE accusation...

C'est ce genre de *deal* qui crée du cynisme face au système de justice.

Déjà, c'est consternant : comment peut-on mal évaluer un dossier à ce point, je veux dire comment peut-on avoir la « conviction morale » d'obtenir une condamnation - le test pour déposer des accusations - sur 16 chefs puis, plus tard...

Puis en laisser tomber 15 ?

Il y a des choses qu'on ne peut pas nous dire, nous dit-on, en rapport avec la preuve...

J'ai entendu une de ces choses à propos de la preuve et j'ai juste envie de dire au DPCP : avez-vous besoin d'un journaliste d'enquête pour faire des vérifications avant d'accuser, les *boys* ? J'en connais quelques-uns.

Ensuite, M^e Robert Rouleau, du DPCP, est venu gaillardement justifier la peine bonbon négociée avec le bandit Duhaime en entrevue : « Est-ce qu'il y a quelqu'un, parmi vous, qui voudrait être dans les souliers de M. Duhaime ? D'avoir reconnu sa culpabilité à une infraction criminelle quand on a été un PDG respecté ? »

Une peine de prison à purger à la maison, 200 000 \$ d'amende quand on a fait des millions avec l'argent de la corruption : on a vu des souliers pires que ça, Maître.

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.